

Expression of interest (EOI) for potential legal agents (EOI – PSIC 2015-01-14)

Q&A #4

For reasons beyond our control, the "*Royal Canadian Mounted Police Equipment Guide*" mentioned in the Expression of Interest EOI-2015-01-14 ISPC is accessible only by federal employees and it is impossible for us to make it available to the public.

However, after verification directly with the RCMP, in our matter, the storage and destruction of documents are the two most important points of this guide. For questions regarding these requirements, we suggest you to contact by email the RCMP at the following address: physec-secmat@rcmp-grc.gc.ca.

They can answer your questions and define the requirements that are described in the guide.

Thank you.

Déclaration d'intérêt (DI) à l'intention des mandataires potentiels (DI – PSIC 2015-01-14)

Q&R #4

Pour des raisons hors de notre contrôle, le « *Guide d'équipement de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada* » mentionné dans la Déclaration d'intérêt DI-ISPC 2015-01-14 n'est accessible que par les employés du gouvernement fédéral et il nous est impossible de le rendre disponible au grand public.

Cependant, après vérification auprès de la GRC, dans le cas qui nous concerne, ce sont l'entreposage et la destruction des documents qui sont les deux points les plus importants de ce guide. Pour toutes questions concernant ces deux exigences, nous vous suggérons de communiquer directement par courriel avec la GRC à l'adresse suivante : physec-secmat@rcmp-grc.gc.ca

Ils pourront répondre à vos questions et définir les exigences qui sont décrites dans le guide.

Merci.